

Garnich

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zones mixtes
- MIX-r zone mixte rurale
- BEP zones de bâtiments et équipements publics

Zones destinées à rester libres

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VD zone de verdure

Zones d'activités

- COA-1 zone d'activités économiques communale type 1
- COA-2 zone d'activités économiques communale type 2
- COA-3 zone d'activités économiques communale type 3
- COA-4 zone d'activités économiques nationale
- GAER zones de gares ferroviaires et routières
- ISC zones de sport et des loisirs
- JAF zones de jardins familiaux

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"

Numero du PAP NQ			
Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONES SUPERPOSEES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

BC-NQ-01 numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

PAP N° 17 074/00 numéro de référence de l'approbation du Ministère ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions

Zones d'aménagement différé

Zones de servitude "urbanisation"

- 1 zone de servitude "urbanisation" type 1 - liaison verte et protection des cours d'eau
- 2 zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et bois
- 3 zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
- 4 zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
- 5 zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
- 6 zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
- 7a zone de servitude "urbanisation" type 7a - Zone de submersion et couloir de ventilation
- 7b zone de servitude "urbanisation" type 7b - Fonction écologique et renaturation
- 8 zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant

Secteurs protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment protégé au niveau communal
- gabarit protégé au niveau communal

Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commo-incoromodo de l'IM)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux (liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le redressement de la voirie) - piste cyclable
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le redressement de la voirie) - piste cyclable

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL (pour plan d'aménagement particulier "nouveau quartier")

F-NQ-01				PAP N° 17 066/30C			
HAB-1				HAB-1			
COS	0,38	CUS	0,70	COS	0,30	CUS	0,67
CSS	0,55	DL	8	CSS	0,47	DL	14

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 003+024 DU 2015)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- um Pflsch
- TOPONYME

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-4-TC 18378 EDITION 2008)

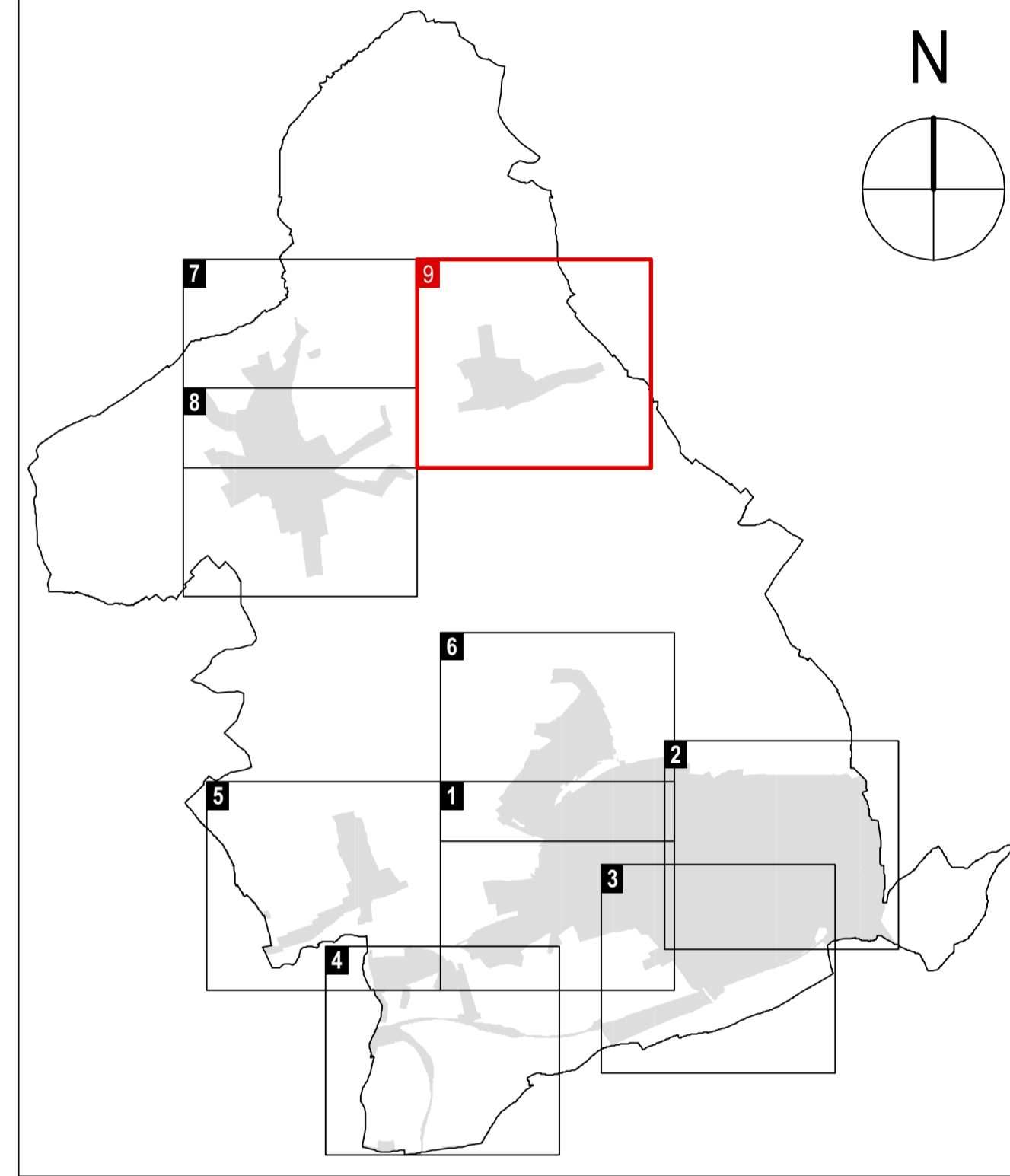
ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX

- BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO) (ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / RUISSEAU / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- COURBE DE NIVEAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG
 24, RUE DE L'EAU 4900 BASCHARAGE - LUXEMBOURG
 TELEPHONE 500 552 - 1 TELECOPIE 504 650

MAÎTRES D'ŒUVRE
DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES
 15B, 80 GRANDE-GRASSE CHARLOTTE 1335 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG
 TELEPHONE 263 893 1 TELECOPIE 263 894 10
 FLANDRISE STRASSE 1024 AACHEN - ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221925 8884 TELECOPIE 0221925 88850

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

VOTE CONSEIL COMMUNAL

ACCORD MINISTRE DE L'INTERIEUR

ACCORD MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "CUS min.", "PAP-17-066/30C", "PAP-BC-NQ-01"
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "op der Eschbels" à Clemency
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "Centre Clemency"
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'arrêté (DCC/15/02/15) de la Ministère de l'Intérieur du 07.12.2015
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'arrêté (DCC/15/02/15) de la commission d'aménagement du 27.12.2015, l'avis (B2.249/CL) du département de l'environnement du 21.12.2015 et ses révisions.

PHASE DE PLANIFICATION
POUR AVIS C.A. ET ENQUETE PUBLIQUE 1 : 2 500

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE LOCALITE DE FINGIG
 Version coordonnée

DESS	CH	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR		12.09.2014	1207	G - 0 2 - 0 9	e
RESP				FORMAT 117.0 / 70.3 CM	

© ORDRE FOND DE PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUTS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉLÉMENT DU URNANDUCHE DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 003+024 DU 2015) (ORTHOPHOTOS ACT 2012 20 200) (D10)